

procédures d'inscription

hockey – patinage artistique



★ CONCOURS ★

« GAGNEZ L'INSCRIPTION D'UN ENFANT »

En inscrivant un enfant en ligne au hockey et/ou au patin artistique, vous êtes éligible au tirage DE LA VALEUR DU COÛT D'INSCRIPTION DE LA PERSONNE GAGNANTE.

- Le tirage se fera le mercredi 6 septembre à 15 h au Service des loisirs.
- Un remboursement de la valeur de l'inscription sera effectué directement sur la carte de crédit Visa ou MasterCard.



INSCRIPTION EN LIGNE

Accessible à compter de 9 h le jeudi 8 juin jusqu'à 23 h 30 le lundi 17 juillet pour le HOCKEY et jusqu'à 23 h 30 le dimanche 27 août pour le PATIN ARTISTIQUE.

Pour vous inscrire en ligne, rendez-vous au www.villesadp.ca

Participant s'étant déjà inscrit à des activités du Service des loisirs de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, à l'exception de ceux qui se sont déjà inscrits en ligne :

Transmettez un courriel à loisirs@villesadp.ca et fournissez vos coordonnées complètes (adresse, téléphone, date de naissance et courriel). Mentionnez qu'il s'agit d'une demande pour accéder au service d'inscription en ligne. Par la suite, les Loisirs vous transmettront un lien courriel qui vous permettra de créer votre code d'utilisateur ainsi que votre mot de passe pour accéder à vos dossiers. Vous serez automatiquement relié à votre famille, si tel est le cas.

Nouveau participant qui s'inscrit pour la première fois à des activités du Service des loisirs de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

Vous devez créer votre compte d'accès personnel en suivant les indications ci-dessous. Ce compte personnel vous permettra d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Ces données vous seront nécessaires pour vous inscrire à une activité. En créant votre dossier en ligne, il est préférable d'inscrire la ville comme suit: Sainte-Anne-des-Plaines, sinon le logiciel ne vous reconnaît pas comme **résident**.

Avant de commencer votre inscription, ayez en main une carte de crédit Visa ou MasterCard. Pour ouvrir votre dossier familial ou membre, vous devez cliquer sur **CONNEXION**. Ce dossier vous permettra de créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe. Il suffira de cliquer sur **CRÉER MON DOSSIER FAMILIAL OU MEMBRE**.

Avec ce service, vous pourrez consulter les cours qui sont offerts en inscription en ligne en cliquant sur l'onglet **PROGRAMME**; vérifier les places disponibles; procéder à l'inscription et obtenir sur-le-champ la confirmation; s'inscrire en direct sous le principe 1^{er} arrivé, 1^{er} servi; réimprimer et consulter vos reçus.

Paiement en ligne

Les frais sont payables en un ou deux versements par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Le site est sécurisé contre la fraude.

Vous devez vous-même imprimer votre reçu suite à l'inscription ou le faire via « mon compte - états de comptes et reçus ».



procédures d'inscription

hockey – patinage artistique

INSCRIPTION RÉGULIÈRE

1. Lisez attentivement les renseignements fournis sur votre activité.
2. Remplissez le formulaire d'inscription.

PAIEMENT

Le coût de l'activité peut être payable en deux versements : soit 50 % à l'inscription et l'autre 50 % par chèque postdaté au plus tard le 17 août pour le hockey et le 31 août pour le patin artistique et libellé à la ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

3 modes de paiement :

- en argent comptant au comptoir des loisirs au 141 boul. Ste-Anne;
- par Interac au comptoir des loisirs;
- par chèque daté au plus tard le 17 août 2017 pour le hockey et le 31 août pour le patin artistique.

Remettez formulaire(s) et paiement au Service des loisirs de l'une des façons suivantes :

En personne : au comptoir du Service des loisirs durant les heures d'ouverture.

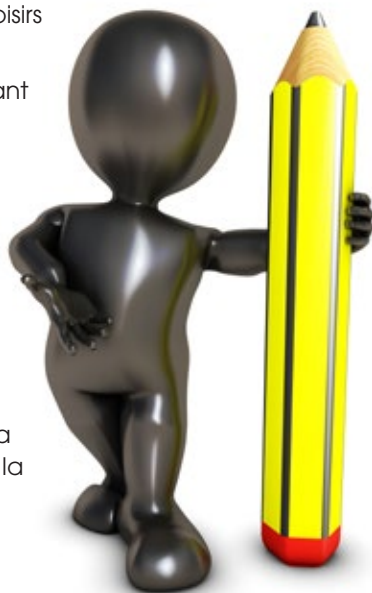
Par la poste : Service des loisirs
141, boul. Ste-Anne,
Sainte-Anne-des-Plaines
(Québec) J0N 1H0

Par dépôt : en utilisant la chute de dépôt 24 heures située à la porte principale du Service des loisirs.

Le Service des loisirs vous postera ou vous transmettra par courriel un relevé confirmant l'activité choisie et la réception du paiement.

Utilisation d'images

En s'inscrivant à une activité offerte par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le participant, ou le répondant dans le cas d'un mineur, autorise l'utilisation par la Ville, pour toutes fins municipales, de toute photographie (ou vidéo) sur laquelle pourrait apparaître le participant et dégage la Ville ainsi que ses représentants de toute responsabilité à cet égard, étant conscient qu'ils ne peuvent être tenus responsables d'une utilisation non autorisée par un tiers. Cette autorisation ne peut être révoquée que par un avis écrit transmis à la Ville. Tout le matériel demeurera la propriété de la Ville.



Politique de remboursement

S'il y a annulation par la Ville, un remboursement total sera effectué. Les frais d'inscription pour le hockey et le patinage artistique seront remboursables à 80 %, au plus tard le 29 septembre. Aucun remboursement ne sera accordé après le 29 septembre, sauf pour raison médicale. Un remboursement sera accordé sur présentation d'un billet médical, au prorata du temps de jeu non utilisé.

Rabais pour les résidents de Sainte-Anne-des-Plaines

Des rabais de 25 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille et de 50 \$ pour le 3^e enfant d'une même famille seront accordés sur les inscriptions au patinage artistique et au hockey pour les catégories débutant à midget.

Autres informations

- La Ville vous recommande de vous assurer que vos enfants sont couverts par une assurance scolaire ou par une assurance accident.
- Pour vous prévaloir du crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants, il vous faut conserver vos reçus. Pour information, consultez le www.arc.qc.ca ou téléphonez à l'Agence du revenu du Canada.
- La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se réserve le droit, tout au cours de la saison 2017-2018, de résilier toute inscription advenant une fraude concernant l'**adresse principale de l'enfant**.



Inscription

Selon la procédure détaillée aux pages 2 et 3. Pour toute inscription après le 27 août 2017, ajoutez un montant de 20 \$ au coût d'inscription et la date limite des inscriptions est le 30 septembre 2017. Après cette date aucune inscription ne sera acceptée.

Clientèle

Garçons et filles de 3 ans et plus.

Équipements obligatoires

Patins, casque, protège-lames.

Filles: Jupe bleue royale, ouaté gris du Club, collant beige, bas d'échauffement de couleur bleu facultatif.

Garçons: Pantalon noir, ouaté gris du Club.

Les vêtements sont en vente auprès du Club.

Rabais pour les résidents de Sainte-Anne-des-Plaines

Des rabais de 25 \$ pour le 2^e enfant d'une même famille et de 50 \$ pour le 3^e enfant d'une même famille seront accordés sur les inscriptions au patinage artistique et au hockey pour les catégories pré-novice à midget.

Période d'activités

La saison régulière débutera le samedi 9 septembre et prendra fin le 27 février 2018. Tous les entraînements se tiennent au Centre sportif de Sainte-Anne-des-Plaines. La session se termine par un spectacle d'envergure en avril 2018.

La participation au spectacle est conditionnelle à l'autofinancement du club.

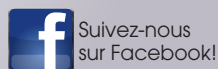
Vente et échange de vêtements et de patins

Mardi 5 septembre et jeudi 7 septembre 2017 de 18 h 30 à 20 h au Centre sportif.

Les personnes qui désirent revendre le costume ou les patins pourront se présenter au Centre sportif. Pour les cours privés, la commande des vestes se fera lors de ces deux journées.

Information

Local du CPA : 450 838-8772 poste 4
Info@cpasadp.com • www.cpasadp.com



HORAIRE SAISON 2017-2018 Horaire et groupes

Initiation au patin Écusson (étapes)

Mardi 18 h 25 à 19 h 25

Samedi 8 h 30 à 9 h 30

Cours privés

Samedi 8 h 10 à 8 h 30 - le patineur doit être accompagné de son entraîneur, voir la liste complète des entraîneurs au : www.cpasadp.com

Junior glace privée *

Mardi 17 h à 18 h 25

Jeudi 17 h à 18 h 30

Samedi 11 h à 12 h 20

* Vous devez défrayer les coûts pour votre entraîneur que vous avez choisi tout au long de la saison, la liste complète des entraîneurs au : www.cpasadp.com

Groupe junior *

Le patineur est pris en charge par un entraîneur pendant 60 minutes. Un nombre minimum de patineurs est requis.

* Un coût supplémentaire de 1/semaine 160 \$ et 2/semaine 320 \$ à défrayer pour l'entraîneur désigné par le Club sera payable à l'inscription au Service des loisirs. Ce montant est pour la saison complète, aucun autre frais à prévoir.

Mardi 17 h à 18 h 25

Samedi 11 h à 12 h 20

Intermédiaire glace privée

Mardi 19 h 35 à 21 h 20

Jeudi 18 h 40 à 20 h

Samedi 9 h 40 à 11 h

N.B. Critères d'admissibilité : Test préliminaire style libre (Star 3 réussi) et test préliminaire danse (Star 3 réussi) et préliminaire skill (Star 3 réussi).

Senior glace privée

Mardi 19 h 35 à 21 h 20

Jeudi 18 h 40 à 20 h 20

Samedi 6 h 20 à 8 h 10

Critères d'admissibilité: test Junior Bronze style libre et test senior bronze danse et senior bronze skill.

*Sujet à changement selon les inscriptions

formulaire d'inscription

Club de patinage artistique
de Sainte-Anne-des-Plaines



INSCRIPITON APRÈS LE 27 AOÛT, AJOUTEZ UN 20 \$ SUPPLÉMENTAIRE À L'EXCEPTION DE LA CATÉGORIE INITIATION AU PATIN/ÉCUSSON.

COORDONNÉES DU PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ / _____ / _____ Ass. Maladie : _____ Exp.: _____
Téléphone principal : _____ Courriel : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Numéro de patinage Canada : _____

COORDONNÉES DU PÈRE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse (si différente) : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. rés.: _____ Cellulaire : _____
Courriel : _____

COORDONNÉES DE LA MÈRE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse (si différente) : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. rés.: _____ Cellulaire : _____
Courriel : _____

- J'aimerais être bénévole pour le patin artistique
 Je suis disponible pour des activités occasionnelles

Nom : _____
Téléphone : _____

Le coût d'inscription inclut un montant de 25 \$ pour les frais du Club.



formulaire d'inscription

Club de patinage artistique
de Sainte-Anne-des-Plaines



CATÉGORIE/JOURNÉE	HEURE	MINUTES	COÛT	COCHER
Initiation au patin - Écusson/mardi	18 h 25 à 19 h 25	60	130 \$	<input type="checkbox"/>
Initiation au patin - Écusson/samedi	8 h 30 à 9 h 30	60	130 \$	<input type="checkbox"/>
Initiation au patin - Écusson/mardi/samedi		120	175 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/mardi	17 h à 18 h 25	85	190 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/samedi	11 h à 12 h 20	80	181 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/jeudi	17 h à 18 h 30	90	199 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/mardi/samedi		165	247 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/mardi/jeudi		175	260 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/jeudi/samedi		170	254 \$	<input type="checkbox"/>
Junior/mardi/jeudi/samedi		255	334 \$	<input type="checkbox"/>
*Groupe Junior/mardi	17 h à 18 h 25	85	190 \$	<input type="checkbox"/>
*Groupe Junior/samedi	10 h 30 à 12 h 20	80	181 \$	<input type="checkbox"/>
*Groupe Junior/mardi/samedi		165	247 \$	<input type="checkbox"/>
*OBLIGATOIRE Groupe Junior (frais additionnel)				
Entraîneur 60 minutes	1/par semaine: 160 \$ <input type="checkbox"/>		2/par semaine: 320 \$ <input type="checkbox"/>	
Intermédiaire/mardi	19 h 35 à 21 h 20	105	209 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire/samedi	9 h 40 à 11 h	80	165 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire/jeudi	18 h 40 à 20 h 20	100	200 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire mardi/samedi		185	256 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire mardi/jeudi		205	281 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire jeudi/samedi		180	250 \$	<input type="checkbox"/>
Intermédiaire mardi/jeudi/samedi		285	353 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/mardi	19 h 35 à 21 h 20	105	209 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/jeudi	18 h 40 à 20 h 20	100	200 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/samedi	6 h 20 à 8 h 10	110	218 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/mardi/samedi		215	294 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/mardi/jeudi		205	281 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/jeudi/samedi		210	288 \$	<input type="checkbox"/>
Sénior/mardi/jeudi/samedi		315	387 \$	<input type="checkbox"/>
Paiement: <input type="checkbox"/> Interac <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> chèque Ville SADP (au plus tard le 31 août 2017)				
Le reçu sera émis : au père <input type="checkbox"/> à la mère <input type="checkbox"/>				
Le reçu sera transmis par : courriel <input type="checkbox"/> poste <input type="checkbox"/>				